

# Conditions générales de participation aux sorties

**Les sorties sont ouvertes à toute personne souhaitant une approche du monde végétal sur le terrain.**

Ce ne sont pas des « randonnées ». La distance parcourue est d'environ 2-3 km et elles durent trois heures.

## A savoir:

Le règlement se fait au moment de l'inscription.

L'adhésion à l'association est obligatoire et à prix libre.

Les sorties sont gratuites pour les enfants de moins de 12 ans, demi-tarif pour les enfants entre 12/16 ans.

Les stages et toutes les sorties peuvent être pris en charge par la formation professionnelle : + 30%.

Le programme détaillé du stage est envoyé sur demande. Des arrhes sont demandées à l'inscription.

*Tarif réduit, sur demande, pour les personnes ayant de faibles revenus.*

## Conditions de participation :

- Afin de ne pas gêner certaines personnes, les chiens ne sont pas acceptés.
- L'heure de rendez-vous du programme est fixée **un quart d'heure avant le départ** de la sortie.
- Prévoyez toujours bottes et vêtements de pluie, chapeau de soleil selon les saisons.

**- Les personnes désirant garder des échantillons amèneront une revue de papier non glacé et un crayon.**

- Le lieu exact de RDV vous sera confirmé lors de votre inscription.

Dans tous les cas, l'organisation d'un covoiturage est organisée.

Le désistement à une sortie ne donne lieu à aucun remboursement mais à un report d'inscription. Même si vous n'avez pas encore payé, même à la dernière minute, prévenez toujours si vous ne pouvez pas venir à la sortie ; très souvent, des personnes sont inscrites sur la liste d'attente.

L'association se réserve le droit d'annuler une sortie si le nombre de participant(e)s est insuffisant.

En cas de mauvaise météo, la sortie est maintenue. Toutefois, si le voyage en voiture pour se rendre sur le lieu de rendez vous s'avère dangereux, téléphonez à l'association pour confirmer.

Les sorties sont animées par différentes personnes mentionnées sur le programme. Inscrivez –vous directement auprès d'elles.

***N'attendez pas pour vous inscrire, vous pourrez régler plus tard*** : le nombre de participant(e)s est limité à 18 personnes pour les sorties, 15 pour les week-ends, 12 pour les stages, Une préinscription est conseillée.

L'Ortie, en partenariat avec les associations AIRE et Nature & progrès, organise pendant la semaine nationale des Alternatives aux Pesticides du 20 au 30 mars, la projection du film : **L'ortie, Fée de la résistance**, le vendredi 25 mars au foyer de Rouvenac à 20h30. D'hier à aujourd'hui les diverses utilisations de l'ortie ainsi que son interdiction d'utilisation sont abordés.